

## DEMANDE AIDES PAC 2020 : POUR UN MEILLEUR DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE

### **PENSEZ À FAIRE VOTRE DÉCLARATION PAC DÈS MAINTENANT**

Compte tenu de la situation d'urgence sanitaire que nous vivons, un report de la date limite de dépôt des demandes du 15 mai au 15 juin a été obtenu par la France. À noter toutefois, la date du 15 mai reste celle à laquelle seront appréciés les engagements du demandeur, notamment pour ce qui concerne la date à laquelle les parcelles déclarées sont à disposition de l'exploitant.

Par ailleurs, il est important qu'un **maximum de dossiers puisse être déclaré au 15 mai** afin que la prolongation de la période de dépôt au 15 juin ait **le moins de conséquences possibles sur le début de l'instruction et sur le calendrier de paiement.**

Les 25 premiers jours de cette campagne font apparaître un retard important du nombre de dossiers déclarés par rapport à la même période de l'année 2019.

**Tous les exploitants sont invités à faire sans attendre leur déclaration sous TéléPAC** (<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>), ou à se rapprocher des organismes de service proposant un accompagnement à la déclaration PAC dans leur département.

Les directions départementales des territoires (DDT) sont à la disposition des exploitants pour préciser les modalités d'accompagnement en place dans leur département et apporter des précisions d'ordre réglementaire et d'assistance à Télépac.

### **Continuité de l'appui et du conseil**

Pour aider les agriculteurs dans leur démarche, ils peuvent bénéficier :

- d'une **assistance téléphonique** au **08 00 22 13 71** (appel gratuit depuis un poste fixe) ;
- durant la période de confinement, **les bureaux des DDT sont fermés au public** mais les agents restent joignables **du lundi au vendredi aux heures de bureau** en privilégiant leur ligne directe ou leur e-mail :
  - **DDT de la Savoie** 04.79.71.74.74 / courriel : [ddt-spadr-ad@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-spadr-ad@savoie.gouv.fr)  
Déclaration surfaces : 04.79.71.72.36  
DPB – Aides Bio : 04.79.71.74.19  
ICHN : 04.79.71.72.13  
Aides animales, végétales, assurance récolte : 04.79.71.75.47  
MAEC – Apiculture : 04.79.71.72.23
  - **DDT de la Haute-Savoie** 07.70.00.70.33 / courriel : [ddt-sea@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt-sea@haute-savoie.gouv.fr)  
- assistance telepac : 06 63 85 97 76  
- déclaration surface, ICHN : [danielle.dulcis@haute-savoie.gouv.fr](mailto:danielle.dulcis@haute-savoie.gouv.fr)  
- DPB : [celine.garreau@haute-savoie.gouv.fr](mailto:celine.garreau@haute-savoie.gouv.fr)  
- MAEC, BIO : [anne-marie.figliozzi@haute-savoie.gouv.fr](mailto:anne-marie.figliozzi@haute-savoie.gouv.fr)
- de l'appui et du conseil des **organismes de services référencés**
  - **Chambre Interdépartementale d'Agriculture Savoie Mont-Blanc**  
Une équipe de conseillers spécialisés et des lieux de rendez-vous au plus près de chez vous pour

sécuriser votre déclaration et optimiser vos aides :

St Baldoph, Novalaise, Le Châtelard, Albertville, Beaufort, St-Jean de Maurienne, Lanslebourg, Annecy, Bonneville, Thonon, Sallanches et Thônes.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 04 79 62 86 90 en Savoie et au 04 50 88 27 14 en Haute-Savoie, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

➤ **CERFRANCE des Savoie**

Une équipe de comptables et de conseillers d'entreprise agricole, appuyés par le service juridique sont à votre disposition à St Baldoph et à Albertville (Savoie : 04.79.28.39.81 Jean-Baptiste ANINAT). Dans l'Albanais-Bornes (04.50.22.37.38), Usses-Genevois (04.50.22.95.89), Thônes-Tour du Lac (04.50.32.12.27), Bonneville (04.50.97.54.54) et Thonon (04.50.81.78.18)

➤ **ECOGER**

Accueil (04.50.66.64.64) - Christelle MARTIN (04.57.74.01.01) - Sandra PETTEX (04.57.74.00.21)  
sandra.pettex@ecoger.fr